

Remboursements des frais de transports... Une DOTC en partie réceptive !

C'est dans le contexte difficile d'une société fortement impactée par une crise sociale économique jamais égalée, que La Poste continue de réduire ses coûts! L'annonce faite de nouveau dans les journaux (Les Echos) démontre sa stratégie de casser le modèle social existant : intéressement non déclenché, augmentations salariales réduites à minima, chasse au gaspi tout azimut, des annonces de réduction massive du personnel sans aucune gestion prévisionnelle (GEPEC)...etc, et cerise sur le gâteau en Ile de France remise en cause des frais de transports !

Face à ce cataclysme, la CFDT et les autres OS se devaient de réagir. La portée des pétitions que vous avez signé et que nous continuons à faire circuler, nos interpellations auprès des différentes directions font qu'aujourd'hui, notre DOTC Paris SUD s'engage pour ses personnels des centres de distribution, PPDC, PIC... a maintenir leur pouvoir d'achat pour l'année 2009/2010. Quelques centaines d'agents sont concernés !

Pour répondre aux besoins de service et aux contraintes de régimes de travail décalés ou atypiques entre 21H00 et 6H00 du matin, étant pas ou peu desservis par des transports collectifs, l'indemnité de transport sera accordée. Elle sera à hauteur de 11/12^{ème} intégrant pour chaque agent la zone correspondant : lieu du domicile/lieu de travail.

Quelles sont les nouvelles modalités ?

Cette mesure transitoire devra à terme être pérennisée, y compris par le niveau national. Dans la période, chaque agent concerné fera une demande individuelle, afin de bénéficier de cette mesure auprès de son UGRH. Il devra également remplir l'imprimé lié au remboursement des frais de transport et entrer dans le critère de travailler dans les tranches horaires (21h00/6h00).

Pour la CFDT, cette première mesure correspond en partie à nos attentes. Mais la complexité du système, fait que quand on répond aux besoins d'une catégorie d'agents, il y a le risque que l'on détériore une autre catégorie. Ce sera le cas pour les agents qui viennent en voiture et qui sont sur des horaires de mixte, de matin (6/13) ou d'après midi (13h05/20h15).

La CFDT, consciente de la perte de salaire que les agents subissent, continuera sa démarche pour que La Poste négocie le maintien de l'indemnité de transport, pour tous les postiers et cela, sur l'ensemble de l'Ile de France.

En attendant que la mesure devienne pérenne, continuons de signer massivement la pétition !

Avec vous, pour vous, la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !